



## reconnaissance de dette pour un pret aupres de mon fils

Par **samsung2000**, le **15/02/2023** à **17:59**

j'ai emprunté à mon fils régulièrement pour pouvoir payer des factures car j'étais en précarité financière et au RSA, suite à un contrôle de mes relevés bancaires, la CAF me dit qu'il fallait déclarer ses sommes à la CAF,

j'ai insisté en disant que ses opérations sont des prêts financiers, et d'autres opérations financières correspondent à des aides alimentaires,

j'ai fourni à la CAF le document de reconnaissance de dette avec pièce d'identité de mon fils, mais la contrôleur ne tient pas compte car le document a été fait après sa visite à mon domicile, il aurait fallu qu'il soit antérieur à son contrôle et doit être notarié

mon dossier a été transmis au conseil régional de l'Ain, et je serais sanctionné de fraude ou autres ..

que puis-je faire

Par **P.M.**, le **15/02/2023** à **18:07**

Bonjour,

Lorsque vous effectuerez les remboursements, il faudrait le signaler à la CAF...

Entre temps, vous pourriez saisir le Médiateur de la CAF..

Par **youris**, le **15/02/2023** à **18:27**

bonjour,

effectivement lorsque vous percevez le RSA, vous devez déclarer trimestriellement tous vos revenus, y compris les dons manuels d'argent et autres donations.

je ne suis pas certain d'indiquer après coup, qu'il s'agit de prêts, soit très judicieux.

il serait plus simple d'indiquer que vous pensiez, que cette aide non systématique, apportée par votre fils, au vu de votre précarité financière, n'avait pas besoin d'être déclarée.

salutations

Par **samsung2000**, le **15/02/2023** à **18:38**

je ne savais qu'il fallait déclarer les prêts financiers et les remboursements que j'ai effectués lors de ma déclaration trimestrielle,

après le contrôle à mon domicile, et aux infos données par le contrôleur, j'ai appris qu'il fallait le faire, mais si je n'ai pas l'info, je ne l'ai pas fait,

par contre, la reconnaissance de dette ne sera pas acceptée de leur part car elle n'est pas notariée,

Par **miyako**, le **15/02/2023** à **22:07**

Bonjour,

[quote]

il serait plus simple d'indiquer que vous pensiez, que cette aide non systématique, apportée par votre fils, au vu de votre précarité financière, n'avait pas besoin d'être déclarée.

[/quote]

Je partage cet avis, il vous faudra faire une demande de remise gracieuse dans ce sens en invoquant votre bonne foi.

Cordialement

Par **P.M.**, le **15/02/2023** à **22:19**

Il semble que ce soit déjà fait sans succès...